

## Communiqué de presse

23 mai 2019 - N° 21

### **SCOR Investment Partners acquiert Coriolis Capital, société de gestion spécialisée dans le domaine des ILS**

SCOR Investment Partners, la filiale de gestion de portefeuille du groupe SCOR, a signé un accord en vue de l'acquisition de 100% du capital de Coriolis Capital Limited (Coriolis Capital), une société de gestion pionnière dans le domaine des Insurance-Linked Securities (ILS), investissant dans les obligations catastrophes, les options, la réassurance collatéralisée et les dérivés climatiques. Sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires, Coriolis Capital deviendra une filiale à 100% de SCOR Investment Partners, la transaction devant être finalisée au cours du second semestre 2019.

Le groupe SCOR est un acteur historique de la réassurance alternative, présent sur ce marché à la fois comme émetteur – au travers de SCOR Global P&C – et ce, depuis 19 ans (l'émission de la première obligation catastrophe Atlas a eu lieu en 2000), et comme gérant d'actifs depuis 2011 au travers de SCOR Investment Partners.

SCOR Investment Partners est un acteur reconnu en matière d'ILS, qui a commencé à investir dans cette classe d'actifs dès 2011, avec le lancement du fonds Atropos. SCOR Investment Partners construit pour ses clients des portefeuilles ILS diversifiés exclusivement exposés au risque de catastrophes naturelles, représentant USD 1,3 milliards d'actifs sous gestion<sup>1</sup>.

Avec cette première acquisition, SCOR Investment Partners franchit une étape importante de son développement et étend ses capacités sur le marché des ILS, pour atteindre un montant agrégé de USD 2,1 milliards d'actifs sous gestion<sup>1</sup>, opérant à la fois à Paris et à Londres.

La plate-forme ILS combinée permettra à SCOR Investment Partners de fournir une expertise et des services à forte valeur ajoutée à ses investisseurs, notamment un meilleur accès au marché, une expertise supplémentaire en ingénierie financière et une infrastructure de fonds complémentaire.

**Denis Kessler, Président Directeur général de SCOR SE, déclare :** « Avec cette acquisition, SCOR accélère son développement dans le domaine de la réassurance alternative pour saisir les opportunités du marché et bénéficier de l'institutionnalisation des ILS en tant que classe d'actifs. La plateforme ILS ainsi constituée atteint une taille critique. Conjugué avec une démarche d'origination sur les marchés ILS auprès des clients de SCOR Global P&C, en synergie avec ses équipes de souscription, ceci créera de nouvelles opportunités pour notre activité de gestion d'ILS, lui permettant de se hisser au niveau des leaders du marché. »

\*

\* \*

---

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2018.

## Communiqué de presse

23 mai 2019 - N° 21

### A propos de SCOR Investment Partners

SCOR Investment Partners est la société de gestion de portefeuille du groupe SCOR, dont elle gère le portefeuille qui s'établit à 19,1 milliards d'euros à fin décembre 2018. Créée en 2008, SCOR Investment Partners compte plus de 60 collaborateurs et s'organise autour de six plateformes de gestion : Aggregate, High Yield, Convertibles & Alternatives, Corporate Loans, Dette Infrastructure, Immobilier et Insurance-Linked Securities. Depuis 2012, SCOR Investment Partners donne accès à une partie des stratégies de diversification développées pour le groupe SCOR aux investisseurs professionnels externes. La gamme de fonds commercialisés auprès des investisseurs institutionnels totalise 4,2 milliards d'euros d'encours sous gestion au 31 décembre 2018, dont 73,1% d'actifs confiés par des investisseurs externes au groupe SCOR (engagements non tirés inclus).

\*

\* \*

### Contacts

#### **Marie-Laurence Bouchon**

Directrice de la Communication

**+33 (0)1 58 44 75 43**

[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

#### **Ian Kelly**

Directeur des Relations Investisseurs

**+44 (0)203 207 8561**

[ikelly@scor.com](mailto:ikelly@scor.com)

[www.scor.com](http://www.scor.com)

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR\\_SE](#)

### **Enoncés prévisionnels**

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2018 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2019 sous le numéro D.19-0092 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien



The Art & Science of Risk

## Communiqué de presse

23 mai 2019 - N° 21

à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».